

UNIS DEPUIS 60 ANS,
ENGAGÉS POUR L'AVENIR

Notre force collective au service de demain.

COMITÉ
SANTÉ ET SÉCURITÉ
VOLET PRÉVENTION

PRÉSENTÉ PAR STEVEN TURMEL

RÔLE & REMERCIEMENTS

« Les Comités paritaires ont pour rôle de recommander des mesures visant à prévenir les accidents, les blessures et les maladies. Le pouvoir d'agir et, de ce fait, la responsabilité à l'égard de la non-conformité, incombe à l'employeur. Les Comités de Santé et Sécurité à Hydro-Québec ont acquis le pouvoir d'influence afin de fournir et de maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire. »

- Guide référence CSS

Le comité souhaite souligner le travail remarquable de Martin Ouellette et de Chantal Belec pour leur grande implication au sein du CPSS, du Comité Code et du Comité CRAT.

Martin s'est particulièrement distingué tout au long de l'année 2023, tandis que Chantal a contribué de façon exceptionnelle en 2025.

Votre engagement, votre disponibilité et votre professionnalisme ont fait une réelle différence. Vous avez répondu à l'appel avec aplomb et constance.

Nous vous en sommes profondément reconnaissants.

Merci pour votre précieuse contribution et votre importante implication.



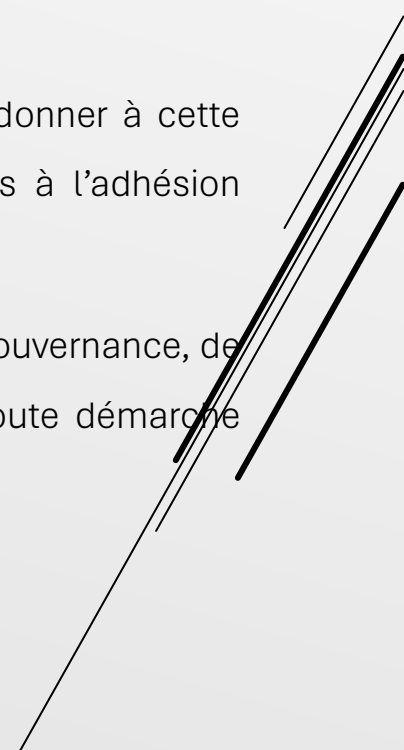
ISO 45001 : ABANDON

Hydro-Québec s'était engagé dans une démarche structurée visant l'obtention de la certification ISO 45001, une norme internationale reconnue en matière de santé et sécurité au travail. Après avoir franchi plusieurs étapes importantes, l'organisation semblait bien positionnée pour atteindre cet objectif et démontrer la maturité de son système de gestion.

Cependant, le processus a connu un point d'arrêt au moment critique de la phase d'audit. Selon certaines observations internes, c'est précisément cette dimension (celle de l'imputabilité et des engagements formels qu'elle entraîne) qui a contribué à freiner la poursuite du processus.

Ainsi, malgré les efforts investis, la décision d'abandonner à cette étape laisse entrevoir les défis organisationnels liés à l'adhésion complète aux exigences de la norme.

Ce recul met en lumière l'importance des enjeux de gouvernance, de transparence et d'imputabilité qui accompagnent toute démarche de certification reconnue.



DOSSIER 95.01 : PRÉVENTION DES AGRESSIONS EN DIFFÉREND

Le SCFP 2000 est actuellement en différend avec Hydro-Québec concernant la prévention des agressions en milieu de travail (encadrement HQ-SST-N-11001), principalement en raison d'un manque d'accès à l'information pour les membres des comités de santé et sécurité et du fait que l'employeur se substitue au processus d'enquête et d'analyse (REA) lors d'un Évènement à Potentiel de Gravité Élevée (EPGE).

Le syndicat soutient que l'employeur ne respecte pas pleinement ses obligations légales en limitant la transmission de données essentielles sur les incidents, les risques et les mesures de prévention, ce qui empêche les représentants des travailleurs de remplir efficacement leur rôle.

Nous demandons aux hautes instances de discuter d'une avenue qui respecte la loi et qui nous permet d'effectuer pleinement notre travail en prévention.



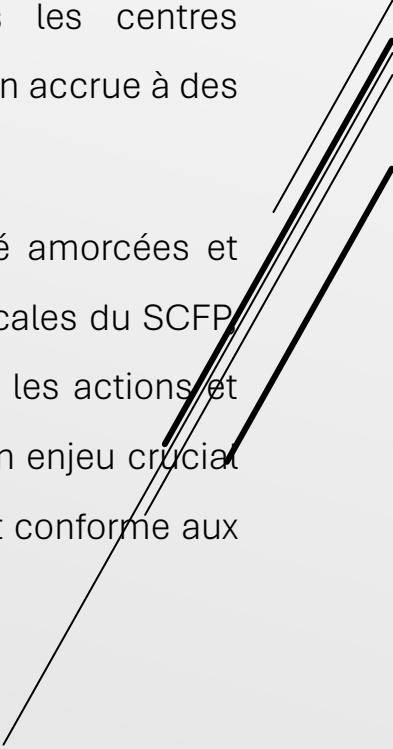
MESURES D'URGENCE : À SURVEILLER

Le problème des plans de mesures d'urgence expirés mis en évidence à Montréal-Ouest en 2024, puis confirmés à Saguenay en 2026, illustre une lacune importante et systémique dans la gestion de la sécurité au sein des installations d'Hydro-Québec à l'échelle provinciale.

Dans plusieurs cas, ces plans essentiels à la protection des travailleurs ne sont pas révisés depuis plus d'un an, voire jusqu'à cinq ans, ce qui compromet leur pertinence face aux réalités opérationnelles actuelles et aux risques changeants.

Cette situation est d'autant plus préoccupante dans un contexte où le télétravail recule progressivement, entraînant une augmentation significative de la présence du personnel dans les centres administratifs et les installations, et donc une exposition accrue à des procédures potentiellement désuètes.

Devant cette problématique, des discussions ont été amorcées et doivent se poursuivre entre les différentes sections locales du SCFP, notamment les 957 et 1500, dans le but de renforcer les actions et faire respecter la mise à jour régulière de ces plans, un enjeu crucial pour assurer un environnement de travail sécuritaire et conforme aux besoins actuels.



LOI MODERNISANT LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL (souvent appelée Loi 27)

Le Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement (RMPPE) est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2025.

En résumé, le RMPPE prévoit que les employeurs ont l'obligation d'élaborer un programme de prévention pour chacun des établissements, regroupement d'établissements ou chantiers où ils ont des travailleurs.

Un comité de santé et sécurité doit également être formé pour chaque établissement, regroupement d'établissements ou chantiers et des représentants en santé et sécurité (RSS) doivent être nommés par chacun des comités.

Chaque établissement, regroupement d'établissements ou chantiers doit aussi être classé selon le niveau de risque de ses activités (1 à 4) et différentes obligations découlent du classement obtenu.

Des dispositions sur les comités locaux, régionaux et provinciaux de santé et sécurité existent déjà dans la convention collective, mais le RMPPE prévoit des obligations différentes de ce qui est prévu dans le contrat de travail.

Étant donné que plusieurs syndicats d'Hydro-Québec sont toujours en négociations, le RMPPE n'est pas appliqué pour le moment par l'employeur. Les discussions reprendront avec la section locale 2000 lors de la conclusion des négociations en cours avec les autres unités.

LA TOURNÉE DES CRSS EN UN MOT : PRÉPARATION

Article 12.07 H :

« La Direction accorde aux membres des comités régionaux de santé et de sécurité une période de deux (2) heures sans perte de salaire avant le début prévu de la rencontre aux fins de préparation de celle-ci. »

La préparation et la participation aux comités paritaires constituent un levier essentiel pour assurer l'efficacité de nos actions syndicales et la défense des enjeux des membres en santé et sécurité.

L'article 12 de la convention collective reconnaît clairement cette importance en prévoyant un temps de préparation rémunéré afin de permettre une analyse rigoureuse des dossiers, la consultation des parties et une intervention structurée et pertinente. Le respect de ce temps au sein des CRSS est donc fondamental pour garantir des rencontres productives et éclairées.

Une préparation rigoureuse et structurée des représentants renforce leur crédibilité face à la partie patronale en démontrant la solidité des analyses, la maîtrise des dossiers et le sérieux des interventions.

Cette unité entre les comités régionaux et le comité provincial permet de canaliser efficacement les efforts, d'uniformiser les pratiques et de faire progresser nos enjeux de manière concertée et stratégique.

MONTER UN DOSSIER

Pour monter un dossier en SST, il faut premièrement être en mesure de le rattacher à un risque critique d'entreprise. Ensuite, il faut que la personne concernée ait averti sa gestion par ÉCRIT pour lui laisser un temps raisonnable d'en prendre connaissance et agir. Si la situation perdure, on peut alors faire une condition dangereuse et impliquer le comité SST de la région. Dans le doute, n'hésitez pas à solliciter de l'aide auprès de votre président de région.



À VENIR EN 2026

Nous sommes en discussion avec l'employeur pour organiser des rencontres, dont la fréquence reste à déterminer, avec les membres des CRSS, rencontres qui seraient rémunérées.

Ces échanges visent à partager nos réalités, harmoniser nos pratiques et créer des liens entre les comités régionaux. L'objectif est d'offrir une plateforme où les membres peuvent discuter de leurs défis, réussites et constats, tout en s'inspirant des expériences des autres afin d'éviter de réinventer les mêmes solutions.

Cette initiative permettra aussi aux membres de mieux comprendre ce qui se fait ailleurs, de se sentir outillés dans leur comité et de favoriser une mobilisation collective pour résoudre des problématiques jusque-là confinées à des silos décisionnels.

Votre Comité provincial Santé et Sécurité – volet prévention

Steven Turmel, responsable provincial

Stéphane Boulé, membre

Nadine Gaudet, membre

